MOTION CFVU du 13 mars 2020

Compte tenu des perturbations et absences occasionnées au second semestre par des grèves des enseignant.e.s, les AG, les journées de mobilisation et de manifestations contre la loi LPPR, la précarité des vacataires et des étudiant.e.s et/ou la Réforme des retraites, les élu.e.s de la CFVU réuni.e.s en conseil vendredi 13 mars 2020 confirment la nécessité que les modalités d’évaluation du S2 ne soient pas pénalisantes pour les étudiant.e.s, qu’ils/elles soient mobilisé.e.s ou non.

La VAC ne saurait être une solution équitable dans la mesure où elle est susceptible de pénaliser la moyenne générale des étudiant.e.s concerné.e.s. et crée des inégalités flagrantes entre les étudiants d’une même formation

La solution de la note plancher à 12 + prise ce jour en CFVU s’applique à ces cas

Au vu de la fermeture de l’université pour cause de force majeure la CFVU rappelle que tous les services assurés par des vacataires sont à considérer comme étant fait et donc rémunérés.

Ces modalités exceptionnelles prennent en considération le fait que la mobilisation, les luttes sociales et les engagements politiques font partie intégrante d’une éducation politique et citoyenne dont l’Université s’est toujours voulue garante.